



**Consulat Général d'Italie
Lagos**

VISA D'ENTRÉE POUR « MISSION » (V.S.U. OU V.N.)

Le visa de mission permet l'entrée en Italie, aux fins d'un séjour de courte ou de longue durée mais à durée déterminée, à l'étranger qui, pour des raisons liées à sa fonction politique, gouvernementale ou d'utilité publique, doit se rendre sur le territoire italien.

Pour demander ce visa, il convient de présenter :

- 1) un [formulaire de demande de visa](#) de séjour dûment rempli et signé ;
- 2) un passeport en cours de validité dont la durée de validité dépasse de trois mois la durée du séjour ;
- 3) une photo récente au [format OACI](#) ;
- 4) une attestation d'emploi et des documents officiels attestant la fonction occupée ;
- 5) un ordre de mission et une note verbale ;
- 6) une assurance voyage (uniquement pour les visas Schengen).

ATTENTION : la liste des documents ci-dessus est fournie à titre purement indicatif. Le siège se réserve le droit de procéder à des vérifications supplémentaires selon les cas et de demander des documents complémentaires.